

Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

A r r ê t é

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le règlement général de voirie du 16/12/1994, relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement le samedi 11 mai 2024 à l'occasion des cérémonies de la Flamme de la Liberté,

A R R E T E

Article 1

Pendant le transport de la Flamme, la circulation des véhicules sera momentanément interrompue sous le contrôle de la Police Municipale sur le parcours suivant :

Esplanade des Terrasses – rue Pasteur – place de la Motte – place Saint Nicolas - rue des Quatre Œufs – rue Aristide Briand.

Article 2

Le stationnement sera interdit Esplanade des Terrasses dans la partie comprise entre la voie SNCF et l'entrée du Château, le samedi 11 mai 2024 de 9h00 à 12h00.

Article 3

La circulation et le stationnement seront interdits sur la contre-allée de la place de la Motte jusqu'à la sortie du parking, le samedi 11 mai 2024 de 9h00 à 12h00.

Article 4

Le stationnement sera interdit parking Gutenberg sur 25 emplacements côté EST, le samedi 11 mai 2024 de 8h00 à 14h00.

Article 5

Les véhicules en stationnement gênant seront évacués en fourrière aux frais des propriétaires.

Article 6

La signalisation d'interdiction de stationner sera mise en place par les services municipaux.

Article 7

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police municipale et Monsieur le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Intervention et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT.

En l'Hôtel de Ville, le 02 MAI 2024



Le Maire,

Alain HUNAUT